

## INSCRIPTIONS lors de l'école ouverte – Année scolaire 2023/2024

### Vade-mecum pour la personne qui s'occupe de l'inscription

#### **Généralités**

En principe, il faut inscrire l'élève dans l'année supérieure à celle suivie en 2022/2023 même en cas d'examens en août. En cas d'échec, l'IATA ne garantit pas nécessairement une place dans l'année inférieure (cela se fait en fonction des places disponibles).

Les cours débutent à 8h20 et la fin est soit à 16h15, soit à 17h05. (Quelques classes du D3 peuvent exceptionnellement terminer plusieurs jours à 17h05.) Cours le mercredi après-midi au D2 et D3.

#### ***Pour certaines classes inscriptions limitées !***

5 TQ infographie : 5 places

4 TT audiovisuel : 2 places

5 TT audiovisuel : 2 places

8<sup>ème</sup> Steiner : 9 places

5 TQ photographie : 5 places

#### ***Pour certaines classes inscriptions uniquement sur liste d'attente (traitement des candidatures début juillet en fonction de la priorité donnée à nos élèves)***

2<sup>ème</sup> Supplémentaire

5 P Horlogerie (DCG)

7 Q MM audiovisuel

7 Q MM web design

<b>Pour les élèves qui s'inscrivent au premier degré</b>	
Formulaire pour quitter l'ancienne école	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Inscription en 1ère année : l'élève doit fournir le document « FUI » et remplir un formulaire spécifique « langue »</li> <li>■ Pour quitter le premier degré d'une école, l'élève doit recevoir un document rempli par l'établissement qu'il quitte. Ce formulaire s'appelle « formule 1 ».</li> <li>■ <b>Possibilité d'inscrire dans une classe de 2ème C ou 2ème S un élève qui avait néerlandais LM en 1ère.(sous réserve d'un nombre minimum).</b></li> </ul>
<b>Pour toutes les classes</b>	
Un seul et unique choix	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ En aucun cas, un élève ne peut être inscrit dans deux classes différentes.</li> </ul>
Visa du secrétariat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>A la fin de l'inscription, accompagner les parents, au secrétariat des élèves pour faire valider la fiche d'inscription (double dossier rose).</b></li> </ul>
Néerlandais/anglais	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pour le choix de la langue étrangère, aucun changement n'est permis. L'élève doit garder la première langue étrangère sauf en première année commune.</li> <li>■ Exception possible en 5 TQ si l'élève vient de l'enseignement général et a obtenu 50% dans chacune des compétences en anglais LM2 en fin de 4ème et 60 % au total (contact avec représentant de la Direction)</li> </ul>
Elève étranger	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pour les élèves dont la scolarité s'est déroulée à l'étranger; consulter d'office le secrétariat des élèves (équivalence). Il y a des frais d'équivalence réclamés par l'Administration de la C F. De plus, les élèves issus d'un pays hors Union Européenne devront payer un minerval.</li> </ul>
Internat	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les inscriptions pour l'internat sont gérées par le Directeur de l'Internat.</li> </ul>
Elève mineur	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'inscription d'un élève âgé de moins de 18 ans ne peut se prendre, sans la présence d'un responsable légal. Si le cas se présente, des renseignements peuvent être donnés, mais le formulaire d'inscription ne peut être rempli.</li> </ul>
Ancien élève (inscription SOUS RESERVE de confirmation de la Direction)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Lorsqu'un ancien élève qui a quitté l'IATA pendant un certain temps souhaite se réinscrire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier auprès de l'éducateur présent l'éventuel historique disciplinaire,</li> <li>- Si avis positif : remplir une nouvelle fiche d'inscription comme pour un nouvel élève,</li> <li>- Marquer « ancien élève » sur la page de garde du dossier d'inscription,</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette DEMANDE de ré-inscription devra être soumise à la confirmation préalable de la Direction et après la rencontre avec Mme Baillieux sur rendez-vous.</li> </ul>
Limite des âges	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Tout élève âgé de 18 ans au 01.09.2023 ne peut être inscrit en 3<sup>ème</sup></li> <li>■ Tout élève âgé de 19 ans au 01.09.2023 ne peut être inscrit en 4<sup>ème</sup></li> <li>■ Tout élève âgé de 20 ans au 01.09.2023 ne peut être inscrit en 5<sup>ème</sup></li> </ul> <p>Mais le chef d'établissement peut accorder à titre exceptionnel une dérogation à ces règles (introduction d'une motivation écrite et un entretien avec l'équipe disciplinaire)</p> <p>Tous les élèves TRIPLEUR MAJEUR qui reviennent à l'IATA doivent être vu par Mme Baillieux AVANT la rentrée sur rendez-vous au 081 25 60 63, avec une lettre de motivation.</p>
Documents à remplir	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le dossier d'inscription, <b>Nom et prénom en lettres majuscules.</b></li> <li>○ Fiche A3 La fiche des choix : ANNEE / FILIERE / OPTION / MATH / (!!! cours de Gestion pour les 7<sup>ème</sup>)</li> <li>○ Fiche A3 Signature sur l'extrait ROI « Le sens de la vie en commun »</li> <li>○ Différents documents couleurs <u>en fonction des élèves</u> (Aménagement raisonnables, changement LM1 en 5<sup>ème</sup> TQ, Choix de LM1 pour 1<sup>ère</sup>)</li> </ul>
Documents à remettre aux parents	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lister les documents que l'élève doit encore fournir à l'école en utilisant l'aide-mémoire.</li> <li>○ Les directives pratiques et le règlement de procure.</li> <li>○ Le ROI (Insister pour que le règlement d'ordre intérieur, disponible sur le site internet IATA, soit lu par les familles). Si les parents ou l'élève majeur n'adhèrent pas totalement à ce règlement alors nous refusons l'inscription.</li> <li>○ Les frais de procure.</li> <li>○ Les consignes pour l'option Art de la parole-Théâtre.</li> </ul>
<b><i>Pour les élèves qui s'inscrivent en 6T, 6Q et 6P</i></b>	
Possibilité d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pas d'inscription en 6<sup>ème</sup> sans demander l'autorisation au secrétariat afin de vérifier que la grille horaire soit la même. Selon le cas, un entretien par l'équipe disciplinaire sera programmé.</li> </ul>
<b><i>Pour les élèves qui s'inscrivent en 7<sup>ème</sup> année</i></b>	
Correspondance	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pour les élèves désireux de s'inscrire en 7<sup>ème</sup> année ; consulter d'office le secrétariat des élèves pour vérifier la correspondance entre la dernière année et la 7<sup>ème</sup> que l'élève désire suivre.</li> </ul>

<b><i>Pour les élèves qui s'inscrivent en 3T, 4T et 5T Art de la parole-Théâtre</i></b>	
Examen d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Remettre le dossier concernant les directives pour le conservatoire et les consignes pour le test d'aptitude qui aura lieu dans le courant du mois de septembre.</li> </ul>
<b><i>Pour les élèves inscrits antérieurement dans l'enseignement spécialisé</i></b>	
Intégration	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les inscriptions sont conditionnées à l'accompagnement du jeune via un projet d'intégration, de manière prioritaire avec l'école « La Sitrée » de Vedrin (type 3)</li> <li>■ Rencontre obligatoire avec Monsieur Poncelet.</li> </ul>
<b><i>Pour les élèves DCG (options professionnelles)</i></b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le dossier d'inscription est complété mais l'inscription est conservée sur liste d'attente jusqu'après le 12 juillet.</li> <li>■ L'inscription sera validée en fonction des éventuelles places disponibles après la priorité laissée à nos élèves.</li> <li>■ Tous les élèves voulant s'inscrire en <u>Bijouterie ou horlogerie</u> en dérogation des cours généraux, doivent rencontrer le chef d'atelier AVANT la rentrée, prendre rdv par email <a href="mailto:david.ongadhali@lata.be">david.ongadhali@lata.be</a>, emporter lors de ce rdv : le document d'entretien complété, un CV et une lettre de motivation.</li> </ul>